

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du  
MERCREDI 3 AVRIL 2019**

**Nombre de membres :** L'an deux mil dix-neuf, le trois avril à 20 heures 30, le Conseil  
**Afférents au Conseil : 19** Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué,  
**En Exercice : 19** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

**Présents :** Jacques BERNARD, Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Clarisse POLAUD, Thérèse  
TISSERAND, Gilbert DAMEZIN, Hervé GUILLAUD, Christian BONNET GONNET, Serge MEYRIEUX,  
Elisabeth CAMOULES, Carole MILLET, Frédérique PEREZ, Fabrice GENTIL, Patrice ORCEL, Véronique  
CANTELLO.

**Absents :** Fabien CHATELAT - Odile RAVIER, Véronique BARROSO qui ont respectivement donné  
procuration Nathalie PEUTIN et Clarisse POLAUD

**Secrétaire de séance :** Véronique CANTELLO  
Début de séance : 20 h 35

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation CR du 11 février 2019
- Protocole indemnisation BOULODROME
- SEDI : Travaux éclairage publique Parking centre bourg + aire jeux
- Réhabilitation Mairie : délégation signature des avenants aux marchés de travaux aux  
VDD
- Redevance d'occupation du domaine public
- Réalisation d'un emprunt auprès du crédit agricole Centre est
- Dénomination d'un bâtiment communal
- Vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- Vote du COMPTE de GESTION 2018
- Affectation des RESULTATS 2018
- Vote TAUX IMPOSITION 2019
- Location de terrain
- Attribution SUBVENTIONS
- Vote du BUDGET PRIMITIF 2019
- QUESTIONS DIVERSES

**Approbation du dernier compte rendu**

Le compte rendu de la réunion du 11 février 2019 est adopté à l'unanimité.

**DEGRADATION BOULODROME - protocole transactionnel**

Le Maire rappelle que par délibération n° 11-2019 en date du 11 février 2019, le Conseil municipal l'a  
autorisé à faire établir un protocole transactionnel à conclure entre la Commune, Monsieur MION, la  
société FRANCO et son assureur la MAAF, aux fins de fixer l'indemnité transactionnelle qui serait versée  
à la Commune au titre des désordres liés à l'opération de travaux sur le boulodrome.

Les discussions et négociations menées ont permis de trouver un accord sur la base d'une indemnité  
totale de 72 009 € qui serait versée à la Commune par Monsieur MION, la société FRANCO et son  
assureur la MAAF, en contrepartie de l'engagement pour la Commune de ne pas engager de recours  
juridictionnel à leur encontre et ayant pour objet d'obtenir une indemnisation complémentaire au titre  
des désordres liés à l'opération de travaux précitée sur le boulodrome ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le montant précité de l'indemnité transactionnelle,
- ✓ **D'APPROUVER** les termes du projet de protocole transactionnel ci-joint qui a vocation à être conclu entre la Commune, Monsieur MION, la société FRANCO et son assureur la MAAF sur la base des éléments précités,
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à procéder à d'éventuelles modifications mineures sur le protocole précité, à le signer et à prendre toute les décisions nécessaires pour son exécution.

### **SEDI Travaux sur réseaux Eclairage public – AIRE JEUX et PARKING CENTRE BOURG**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 11 février 2019, le Conseil municipal a approuvé le projet des travaux sur le réseau d'éclairage public des parkings du centre bourg et de l'aire de jeux, et de son plan de financement.

Il précise que compte tenu du transfert de compétence « éclairage public » au SEDI, le taux de subvention attribué dans le cadre de cette opération passe de 75% à 90%. Il présente le nouveau plan de financement soumis à son approbation.

Il présente le projet des travaux et le plan de financement prévisionnel :

Prix de revient prévisionnel :	32 978 €
Financements externes :	30 205 €
Participation prévisionnelle :	2 773 € (frais SEDI + contribution aux investissements)

Le conseil municipal approuve ce projet et son plan de financement.

### **Réhabilitation de la mairie : maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de commune**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 3 octobre 2017 la commune a donné délégation à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD) pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie.

Une convention de mandat a été signée entre la Commune et la CC VDD qui prévoit notamment une délégation au profit de la Communauté de communes de la gestion administrative des marchés.

Il demande au Conseil municipal d'autoriser la Présidente de la CCVDD ou toute personne habilitée à signer au nom et pour le compte de la commune l'ensemble des avenants qui seront à prévoir tout au long du chantier de réhabilitation de la mairie et ce après validation par la commune.

Le Conseil municipal donne son accord sur cette proposition.

### **Redevances d'occupation du domaine public**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante à compter de l'année 2019.

Terrasses – présentoirs commerçants : 1 €, le m<sup>2</sup>, par an

Occupations ponctuelles du domaine public : 1 € le m<sup>2</sup>, par an

### **EMPRUNT au CREDIT AGRICOLE CENTRE EST**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de Réhabilitation du bâtiment de la mairie.

Il précise que pour les besoins de financement il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000 euros.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre proposée par le Crédit Agricole Centre Est et après en avoir délibéré :

➤ DECIDE de recourir au financement d'investissement, ci-dessous exposé :

- Montant 500 000 €
- Durée 15 ans
- Taux fixe 1.13 %
- Remboursement annuel
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

### **DENOMINATION d'un BATIMENT COMMUNAL**

Le Maire propose au Conseil Municipal que suite au décès de M. Jean GONIN, ancien Maire et pour perpétuer la tradition de nommer une rue ou un bâtiment à son nom.

Suite à la discussion en réunion du conseil municipal du 11 février dernier, il a été proposé à la famille de M. Jean Pierre GONIN de donner le nom de « ESPACE JEAN GONIN » à la salle d'animation rurale et au gymnase.

Le Maire précise que la famille a donné un avis favorable à cette proposition.  
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide sus-indiquée

### **Vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

M. Jacques BERNARD, élu président de séance présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		1 083 826.56		317 179.60		1 401 006.16
Opérations de l'exercice	1 283 382.60	555 476.01	667 520.63	973 214.11	1 950 903.23	1 528 690.12
TOTAUX	1 283 382.60	1 639 302.57	667 520.63	1 290 393.71	1 950 903.23	2 929 696.28
Résultats Clôture		355 919.97		622 873.08		978 793.05

Après avoir entendu le rapport, M. le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et arrête le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018.

### **Vote du COMPTE de GESTION 2018**

Le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, compte identique au compte administratif de la commune.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

Le Maire rappelle au Conseil que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 est de 622 873.08 € conformément au Compte Administratif.

Il propose au Conseil d'affecter cet excédent de la façon suivante :

- Affectation de 300 000 € à la section d'INVESTISSEMENT au chapitre 1068,
- Report du reliquat de 322 873.08 € à la section de FONCTIONNEMENT au chapitre 002.

Le Conseil oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de l'affectation des résultats comme proposée.

### **VOTE des TAUX d'IMPOSITION 2019**

Le Maire informe que lors de la préparation du Budget primitif 2019, la Commission des Finances a proposé de reconduire les taux des impôts fixés en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les taux des impôts locaux 2019 comme suit :

- TAXE d'HABITATION	7.41 %
- FONCIER BATI	16.14 %
- FONCIER NON BATI	49.18 %

Le produit fiscal attendu pour 2019 étant de 423 786.00 (ligne 73111)

#### **LOCATION de TERRAIN « Lanconnat »**

Le Maire propose de reconduire la somme de 25€ à M. FERRAZ André à titre du loyer pour le terrain qui lui est donné en location pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS**

Le Maire rappelle les subventions attribuées en 2018 et présente les nouvelles demandes.

Après discussion le conseil municipal décide d'attribuer pour 2019 :

C.C.A.S. La Chapelle	8 000 €
FNACA - Donneurs de sang	100 €
BVT (frais formation)	250 €
Kenpo Club Nord Isère	250 €
Rugby Club Vallons de la Tour	200 €

Il informe que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la gestion des centres de loisirs est assurée par la communauté de communes et de ce fait les centres de loisirs de La Tour du Pin, Rochetoirin, Dolomieu, Cessieu, Saint Didier de la Tour sont devenus intercommunaux.

Il est proposé de maintenir la participation de 1 € par jour et par enfant sur présentation d'un état des présences des enfants de la commune qui seront inscrits dans les centres de loisirs autres que ceux gérés par la CCVDD pendant les vacances d'été.

#### **VOTE du BUDGET PRIMITIF 2019**

Après examen en commission des finances, il est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 qui est adopté à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT : Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 251 253 €

INVESTISSEMENT : Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 187 199€

#### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS**

Le Président rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

##### **✚ Travaux Réhabilitation Mairie** - avenant aux marchés de travaux :

- Démolition partielle du mur d'entrée de la cours située au Sud du bâtiment pour un montant de 1 833.50 € HT. (entreprise VERGER)
- Travaux électriques supplémentaires dans la salle des maitres suite au déménagement de la médiathèque pour un montant de 1 114.30 € HT (entreprise GAILLARD Electricité).

##### **✚ URBANISME - Déclarations de travaux accordées :**

- DP n° 19 10001 – MARTINEZ DAHAN Christine : clôture-portail au 605 route de Dolomieu (Palletaux – A 1995) le 15 Janvier 2019
- DP n° 19 10002 – GUILLAUD Gaëlle : murs de soutènement au 924d route de la corderie (Martinet – AE 268), le 15 janvier 2019
- DP n° 19 10003 – PEUTIN Alain : Véranda au 334 route du mollard (Mollard - C 1601), le 15 janvier 2019
- DP n° 19 10004 – MURAZ Jérôme-Alexandre : installation d'un portail au 700 route du béjui (Montfort C 2195), le 4 février 2019
- DP n° 19 10005 – AGATE pour RICHARD Maurice : détachement parcelle AC 198 « petite commune », le 5 février 2019
- DP n° 19 10006 – KOCAAY Hanifi : Extension toit + clôture au 11 impasse de bellecombe

- (Flachey – AE 294), le 5 février 2019
- DP n° 19 10008 – REJAUNIER Jérémy : fermeture terrasse 11 m2 au 844 B chemin des fontaines (Lormet - B 586), le 15 février 2019
  - DP n° 19 10007 – CARADEC Eric : abri jardin au 64 chemin de Bellevue (Collombier – AB 206) le 15 février 2019
  - DP n° 19 10009 – MICOUD Sylvette : création fenêtre de toit au 1 impasse de la Chartreuse (Caillite - AB 260), le 19 février 2019
  - DP n° 19 10010 – AGATE pour consorts VALLIN : détachements parcelle AC 97 – 98 pour 4 lots au lieu-dit « Petite commune » le 21 février 2019
  - DP n° 19 10011 – AGATE pour DEGUSSEAU Yves : détachement parcelle C 1567 au 327 route de Saint Martin, le 5 Mars 2019
  - DP n° 19 10012 – MAHIEU Philippe : réfection toiture au 916 route de Dolomieu (Palleteaux – A 826), le 5 Mars 2019
  - DP n° 19 10014 – AGATE pour DAMEZIN Jean Claude : détachement 2 parcelles (A 1633 – Forêt Milliat), le 5 Mars 2019
  - DP n° 19 10015 – BARANDA Régine : réfection toiture au 870 route de Dolomieu (Palleteaux – A 827), le 7 Mars 2019
  - DP n° 19 10013 – GUILLAUD Hervé : abri jardin au 537a route du flachey (Flachey – AE 38), le 7 Mars 2019
  - DP n° 19 10016 – MENARD Patrick : ravalement façade au 183 route de sorlin (Sorlin – A 1936), le 2 avril 2019

**✚ URBANISME - Permis de construire accordés :**

- PC n° 18 10019 – ROY Madeleine : HABITATION au 62 chemin de bellevue – (Collombier – AB 208) le 7 février 2019
- PC n° 18 10018 – BOITON Catherine – DURAND Maurice : Habitation au 601 route de dolomieu (Palleteaux A 1538) le 10 janvier 2019
- PC n° 18 10017 – THUILLER Ludovic : 2 maisons d'habitation – route de la corderie (Martinet – AE 128) le 5 février 2019
- PC n° 18 10016 – DEPARTEMENT de l'Isère : construction d'un nœud de raccordement optique (Caillite – AB 192) le 7 février 2019
- PA n° 18 10001 – TERRINVEST : Permis aménager Clos de Sorlin – (sorlin – A 1580 – 1582) le 12 février 2019
- PC n° 19 10002 – DORNON Michel : extension d'habitation au 324 route de Morestel (Lanconnat – A 1710) le 11 mars 2019
- PC n° 19 10003 – PATTARD Geneviève : construction d'un hangar agricole au 349 route des plagnes (Le vard- B 481) le 27 mars 2019

**QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Le Maire informe de la date du repas du « personnel » fixée au 2 juillet soit à la salle du collombier ou si le temps le permet à la nouvelle aire de jeux.
- ❖ Jacques Bernard informe que suite à l'entretien avec le Personnel, il a été proposé à M. LYONNARD une formation d'ASVP.

Levée de séance : 22 h 45

<b>Membres présents</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signatures</b>
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 <sup>er</sup> adjoint	
Nathalie PEUTIN	2 <sup>ème</sup> adjoint	

Gérard BOUVIER	3 <sup>ème</sup> adjoint	
Clarisse POLAUD	4 <sup>ème</sup> adjoint	
Hervé GUILLAUD	5 <sup>ème</sup> adjoint	
Odile RAVIER	Conseillère municipale	Absente : pouvoir à Nathalie PEUTIN
Gilbert DAMEZIN	Conseiller Municipal	
Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Thérèse ARNAUD	Conseillère municipale	
Véronique BARROSO	Conseillère municipale	Absente : pouvoir à Clarisse Polaud
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	
Fabien CHATELAT	Conseiller Municipal	Absent
Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	
Véronique CANTELLO	Conseillère municipale	

